

CHAMPAGNE- ARDENNE



1,3 million d'habitants
(données INSEE de 2010)

2%
de la population française

→ **ARDENNES
AUBE
MARNE
HAUTE-MARNE**

« BRISER LES ISOLEMENTS POUR MIEUX
RÉPONDRE AUX PROBLÈMES DE L'ILLETTRISME. »



CHARGÉE DE MISSION RÉGIONALE DE L'ANLCI

Christine de CHEFDEBIEN

Désignée à temps partiel par le Préfet de région depuis 2009,
placée auprès du SGAR.

SGAR

1, cours d'Ormesson - 51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
christine.dechefdebien@champagne-ardenne.pref.gouv.fr
Tél. 03 26 26 12 80

CENTRE DE RESSOURCES ILLETTRISME

Site d'ARIFOR :
www.arifor.fr
Tél. 03 26 21 83 20

POPULATION EN SITUATION D'ILLETTRISME

Selon une estimation réalisée par la DR-INSEE
Champagne-Ardenne à partir des résultats de l'enquête
nationale IVQ de l'INSEE/ de 2004-2005 :

- Plus de 100 000 personnes sont en situation d'illettrisme.
- 13% des 18-65 ans sont en situation d'illettrisme.

En 2011, 5,2% des jeunes ont été repérés en situation d'illettrisme, soit 859 jeunes, la moyenne nationale étant de 4,8% (données Journées Défense Citoyenneté).

1

RÉUNIR POUR MIEUX AGIR EN CHAMPAGNE-ARDENNE

La chargée de mission régionale de l'ANLCI a pour mission d'animer le plan régional en collaboration avec le comité restreint, avec lequel elle assure la mise en œuvre des décisions du comité plénier. Elle coordonne également le suivi et l'évaluation du plan régional et contribue à la mise à jour régulière de l'état des lieux des acteurs et des dispositifs sur le territoire.

En outre, la chargée de mission valorise auprès des acteurs le kit du praticien sur l'évolution professionnelle élaboré dans le cadre du Forum Permanent des Pratiques : « Réapprentissage des savoirs de base articulés aux situations de travail dans le secteur privé ».

Le Centre Ressources Illettrisme de Champagne-Ardenne, créé en 2000, est accueilli par le GIP Etat-Région ARIFOR. Il anime des actions de sensibilisation à la problématique de l'illettrisme auprès des acteurs de terrain et des prescripteurs, crée des supports pédagogiques pour les formateurs et propose une offre annuelle de professionnalisation. La responsable du CRI est également en charge du montage des appels à projets (Etat-Région et FSE).

Pour garantir sa mission, le CRI a développé un annuaire répertoriant les structures en région menant des actions de lutte contre l'illettrisme, un outil de repérage des publics en illettrisme, un feuillet d'information bimestriel « l'Éventail », un site internet dédié à la lutte contre l'illettrisme et a piloté l'élaboration d'une cartographie sur les lieux d'apprentissage « savoirs linguistiques et compétences de base » en Champagne-Ardenne en 2011. Il dispose également du numéro indigo « illettrisme info service », numéro national redirigé en région.

La mission régionale et le CRI travaillent en complémentarité, dans un partenariat très étroit. Ils collaborent dans la réalisation d'actions. La mission régionale travaille aussi avec un autre centre ressources, l'association Initiales, structure disposant d'une expérience reconnue dans le domaine. Le CRI et Initiales sont membres du comité de pilotage restreint du plan régional.

2

LE PLAN RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Le premier plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme 2011-2013 a été élaboré dans une volonté de rendre lisibles et visibles les actions sur le territoire, tout en impulsant et soutenant le développement d'initiatives nouvelles par la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs. Ce plan cherche à encourager la mutualisation des moyens dans le respect des compétences de chacun.

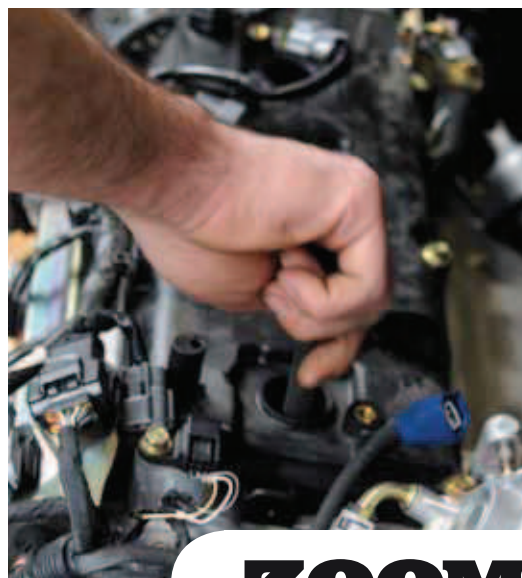
Le plan est structuré autour de deux grands axes, prévention (pour les moins de 16 ans) et lutte contre l'illettrisme (pour les plus de 16 ans) et suit différents objectifs stratégiques selon le public visé :

- **Petite enfance** : Contribuer à éveiller très tôt chez l'enfant le goût de la lecture, par la mobilisation des personnels de la petite enfance.
- **Enfance** :
 - // Créer un environnement favorable à la découverte et au goût de la lecture dès le plus jeune âge.
 - // Développer pour les parents d'élèves, particulièrement les mères, la possibilité de reprendre l'apprentissage de la langue française écrite au moment où leurs enfants sont scolarisés en cycle 2.
 - // Conforter la prise en charge des élèves repérés en grande difficulté d'apprentissage dans le 1^{er} degré.
 - // Améliorer l'accès aux lieux de lecture pour les élèves allophones.
 - // Permettre aux élèves des établissements d'enseignement agricole en grave difficulté de lecture, écriture et calcul, de combler leurs lacunes en cours de formation.
- **Préparation à la vie active (16-25 ans)** :
 - // Donner aux jeunes repérés en grande difficulté de lecture l'opportunité de renouer avec les savoirs fondamentaux, notamment dans le cadre des Journées Défense citoyenneté.
 - // Donner la possibilité aux jeunes sortis sans solution du système scolaire de renouer avec les savoirs fondamentaux.
 - // Sécuriser le parcours de formation des apprentis et prévenir les risques de rupture du contrat d'apprentissage.
 - // Permettre à des jeunes détenus en établissements pénitentiaires de mieux préparer leur sortie, en participant à la Journée défense citoyenneté.
- **Vie active** : Prendre en compte la lutte contre l'illettrisme dans l'ensemble des dispositifs de la formation professionnelle, notamment les contrats d'objectifs signés par le Conseil régional et les branches professionnelles.
- **Personnes âgées** : Donner l'opportunité à des personnes âgées ne sachant plus lire ni écrire de renouer avec la lecture, écriture et/ou de réapprendre les savoirs fondamentaux.

• **Tous publics :**

- // Faire connaître l'ensemble de l'offre disponible dans la région, en matière de réapprentissage des savoirs fondamentaux (notamment grâce à la cartographie des lieux d'apprentissage en région).
- // Favoriser l'accès à la lecture des publics qui en sont le plus éloignés, en particulier des quartiers d'habitat social des grandes villes.
- // Susciter la venue des personnes les plus éloignées de la culture et de la lecture et en situation d'illettrisme, dans les locaux des bibliothèques-médiathèques.
- // Professionnaliser conjointement les acteurs culturels et les travailleurs sociaux sur le repérage et l'orientation des personnes en situation d'illettrisme vers un réapprentissage des savoirs fondamentaux.

Les signataires : État (Préfecture, Rectorat, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme, Conseil régional, Centre national de la fonction publique territoriale.



ZOOM

MOBILISATION DES OPCA DANS LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Cette action vise à accroître la mobilisation des OPCA dans la lutte contre l'illettrisme, afin qu'ils créent et utilisent leurs propres outils de sensibilisation et de détection des salariés illettrés de leur secteur et qu'ils puissent se former au référentiel de compétences clés en situation professionnelle de l'ANLCI, en partenariat avec les organismes de formations.

L'objectif de cette action est également d'accroître le nombre de salariés entrant en formation de base. Pour cela une sensibilisation des référents compétences de base des OPCA est conduite. Une dizaine d'OPCA se sont emparés de la question en Champagne Ardenne et ont mené des programmes à destination des salariés en situation d'illettrisme.

3

DES PRIORITÉS DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

Les objectifs stratégiques sont déclinés en 27 fiches actions sur le territoire. L'accent a été mis dans la mobilisation d'un maximum d'acteurs pour améliorer l'accès aux dispositifs de droit commun. À titre d'exemple, quelques-unes de ces actions seront présentées pour chaque axe stratégique.

Prévention de l'illettrisme

Une des actions principales menée en Champagne-Ardenne porte sur la formation et la sensibilisation des personnels de la petite enfance et des bibliothèques et médiathèques départementales à la promotion de la lecture dans les structures d'accueil des petits enfants et leurs familles. En 2011, 4 bibliothèques-médiathèques ont mené des actions dans ce sens et des partenariats pour l'extension de cette action ont été développés avec d'autres bibliothèques-médiathèques, mais aussi avec des réseaux d'assistantes maternelles ou encore avec des centres de loisirs. Ces actions rassemblent une diversité de partenaires tels que les conseils généraux, les villes et communautés d'agglomérations, les bibliothèques départementales de prêt, les associations. En 2011, l'association Initiales a organisé un colloque sur le thème « Illettrisme : le défi de la créativité », comprenant une table ronde sur les bébés lecteurs.

Des actions de prévention sont également menées auprès des jeunes détenus en établissements pénitentiaires pour mieux préparer leur sortie proposant une participation à des Journées défense citoyenneté intra muros, avec la présentation de l'association « Savoirs pour réussir », de l'EPIDE et de la mission locale. En 2011-2012, 4 maisons d'arrêt ont entamé des initiatives dans ce sens. >>>



»» Des initiatives innovantes sont développées sur le territoire pour favoriser l'accès au réapprentissage des savoirs fondamentaux des jeunes suivis par la Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ou sous main de justice, dans le cadre du dispositif « Accueil-Accompagnement des 13-18 ans ». En 2011, 10 encadrants de la protection judiciaire de la jeunesse ont ainsi été sensibilisés et une formation en direction des éducateurs des jeunes sous main de justice (PJJ, centres éducatifs fermés...) est prévue pour 2012 afin qu'ils réapprennent directement les savoirs de base aux jeunes qu'ils encadrent.

Lutte contre l'illettrisme

Une orientation opérationnelle du plan vise spécifiquement la mobilisation des OPCA dans la lutte contre l'illettrisme dont l'engagement en Champagne-Ardenne est fort. Les OPCA mobilisés sont : AGEFOS PME, OPCALIA, FAFTT, ANFA, UNIFORMATION, UNIFAF, FAFSEA, CONSTRUCTYS, OPCA TRANSPORTS et OPCALIM. Les accords-cadres nationaux pilotés par l'ANLCI ont été un levier pour la mise en place de cette dynamique.

Des formations ouvertes aux OPCA sont organisées par l'ARIFOR sur l'utilisation du référentiel de compétences clés en situation professionnelle de l'ANLCI. Il s'agit de promouvoir le réapprentissage des savoirs fondamentaux aux salariés en grande difficulté, par une méthode directement articulée à leur situation de travail.

En 2011, une forte sensibilisation a été réalisée par les OPCA auprès des chefs d'entreprise et du personnel encadrant des entreprises adhérentes, ainsi que des actions de réapprentissage avec l'utilisation d'outils propres, tel que le dispositif 1001 lettres d'OPCALIA (150 bénéficiaires) ou le projet « Déclicc » de l'AGEFOS PME (130 salariés formés). Ces actions bénéficient d'un financement du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels. Cette dynamique est renforcée par le fait que le Conseil régional a signé des accords-cadres avec les OPCA et des contrats d'objectifs avec les branches professionnelles dans lesquels il demande la prise en compte de cette problématique.

Les OPCA, entreprises et organismes de formation ont été également mobilisés pour rendre compte de 5 bonnes pratiques qu'ils avaient menées ensemble ces dernières années dans la région, pour réapprendre les savoirs de base aux salariés en situation d'illettrisme. Ces pratiques ont été valorisées dans le cadre du Forum permanent des pratiques de l'ANLCI en décembre 2010 et retranscrites dans un kit du praticien intitulé « Quelles bonnes pratiques en matière de réapprentissage des savoirs de base, articulées aux situations de travail dans le secteur privé ? ».

Le Centre national de la fonction publique territoriale porte une action de réapprentissage des savoirs fondamentaux en direction des agents de la fonction publique territoriale. En 2011, une action de sensibilisation a été réalisée auprès de 3 collectivités locales sur le repérage et l'orientation des agents en situation d'illettrisme, action qui a donné lieu à la mise en place de formations.

Le Conseil économique, social et environnemental régional a organisé un colloque en 2008 intitulé « La lutte contre l'illettrisme : une responsabilité collective et une nécessité en Champagne-Ardenne », qui a donné lieu à un avis sur l'illettrisme en entreprise.

Le GIP ARIFOR poursuit la sensibilisation des conseillers de Pôle Emploi, Missions locales, PAIO et Cap emploi à la problématique de l'illettrisme, dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Compétences clés » en faveur de demandeurs d'emploi et salariés en insertion. Cette action a été confortée par l'accord-cadre national signé par le secrétaire d'État chargé de l'emploi, la directrice de l'ANLCI, et le directeur général de Pôle Emploi, le 4 février 2010. Le dispositif « Compétences clés » de la DIRECCTE a bénéficié en 2011 à 1223 personnes, pour la plupart des femmes (65 %). Parmi les bénéficiaires, 43 % étaient de niveau VI et Vbis.

La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi finance également des actions d'appui à la formation de formateurs, la formation aux outils et aux ressources et la mutualisation des ressources pédagogiques au travers du CRI. En partenariat avec les organisations professionnelles, elle a également mis en place le dispositif « Engagements de développement de l'emploi et des compétences » (EDEC) pour répondre aux besoins de développement des salariés ne maîtrisant pas les compétences de base.

Une expérience innovante est conduite dans le cadre d'une coopération franco-belge (ARIFOR, DRAC et le Réseau de bibliothèques publiques de Mouscron en Belgique) pour la professionnalisation des acteurs sur le repérage et l'orientation des personnes en insertion et en situation d'illettrisme vers un réapprentissage des savoirs fondamentaux et vers les lieux de pratique de la lecture. Cette professionnalisation se fait au travers d'un travail de mutualisation en trinôme (formateur, travailleur social et médiathécaire).

En 2011, une action non programmée a été menée par le CAFOC, en partenariat avec le Centre académique pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés et des enfants du voyage (CASNAV, Rectorat) pour la formation à la remédiation illettrisme de 12 officiers et sous-officiers du 61^e régiment d'artillerie de Chaumont (Haute-Marne), pour qu'ils réapprennent les savoirs fondamentaux à des militaires du rang, détectés en situation d'illettrisme.

4

UN PLAN ARTICULÉ AVEC DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

L'État et le Conseil régional Champagne-Ardenne se sont accordés autour d'objectifs communs définis dans le cadre du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) signé en 2011, à caractère prescriptif pour l'ensemble des partenaires régionaux. Parmi les axes prioritaires de ce document, figure la formation et la qualification des publics fragilisés, en particulier les personnes nécessitant une remise à niveau dans le domaine des savoirs fondamentaux, pour mener à bien leur projet d'insertion, de retour à l'emploi ou d'accès à la qualification.